DESSINONS ENSEMBLE NOTRE VILLE DE DEMAIN

L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation d'un Plan Local d'Urbanisme s'appuie également sur un diagnostic établi au regard des besoins répertoriés en matière de développement agricole, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, (...), d'équipements sportifs, et de services.

L'empreinte environnementale

Des milieux naturels et des paysages **riches et diversifiés**

- **Des grandes entités naturelles** constituées par le **bois de la Garenne et le domaine de Grouchy**, deux grands massifs boisés significatifs, en continuité l'un de l'autre. Avec le plateau agricole, il s'agit des principaux **cœurs de biodiversité** de la commune.
- **De nombreux réservoirs relais des cœurs de biodiversité**
  - Les **boisements des versants de la vallée de la Viosne** de taille plus modeste,
  - Les **boisements humides et marais de fond de vallée** qui présentent une grande valeur écologique, hydrologique et paysagère,
  - Les **milieux aquatiques,** cours d'eau, marais et mares d'importance écologique, hydrologique et paysagère,
  - Les **espaces publics aménagés** comme les différents parcs, jardin familiaux, accotements, ...
  - Des **alignements d'arbres et arbres ponctuels** qui caractérisent et structurent également l'espace public.

La commune est ainsi marquée par une nature diversifiée, celle des grands éléments naturels qui marquent le paysage, mais aussi par une nature du quotidien entretenue, aménagée et exploitée.

Le PLU **dans les faits**

Le Plan Local d'Urbanisme peut mettre en place des outils permettant d'assurer la préservation, la conservation et la restauration du paysage et des espaces naturels comme, par exemple, les Espaces Boisés Classés, les Espaces Verts Protégés, les Espaces de Continuité Écologique, ...
D'autres outils peuvent enrichir le dispositif avec notamment la rédaction de prescriptions visant à organiser des mesures compensatoires de replantation.

LA NATURE EN VILLE À OSNY

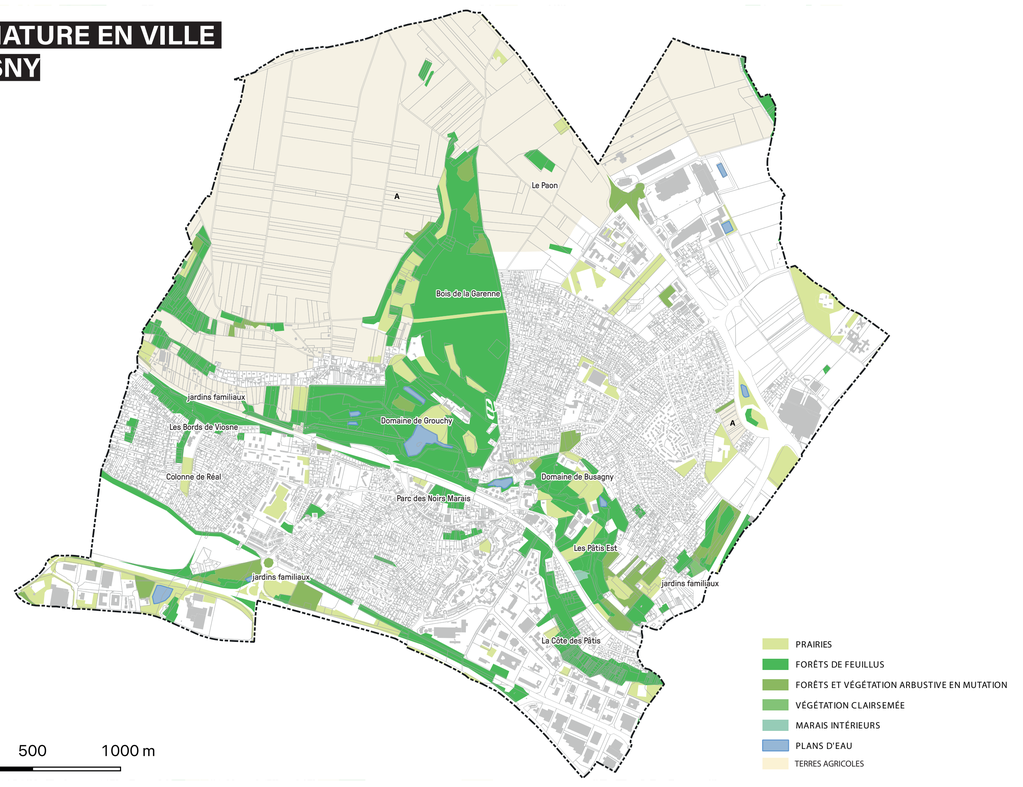

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE À OSNY

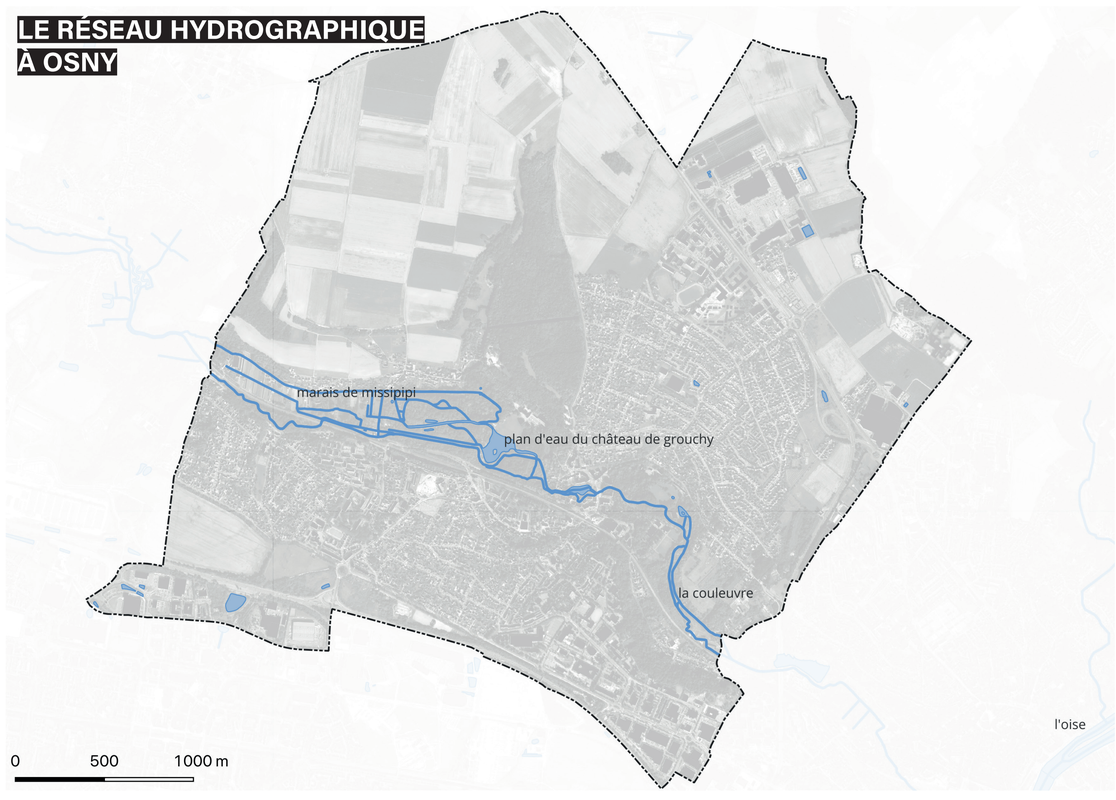

Parc du Château de Grouchy

La MéMO - Médiathèque Municipale d'Osny

Les équipements publics

- La commune présente une riche offre d'équipements publics bien répartie sur le territoire. Effectivement, une grande partie de la commune est couverte par **les rayons de confort de 300 à 500 mètres (environ 5 à 7 min à pied) des équipements**.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES À OSNY

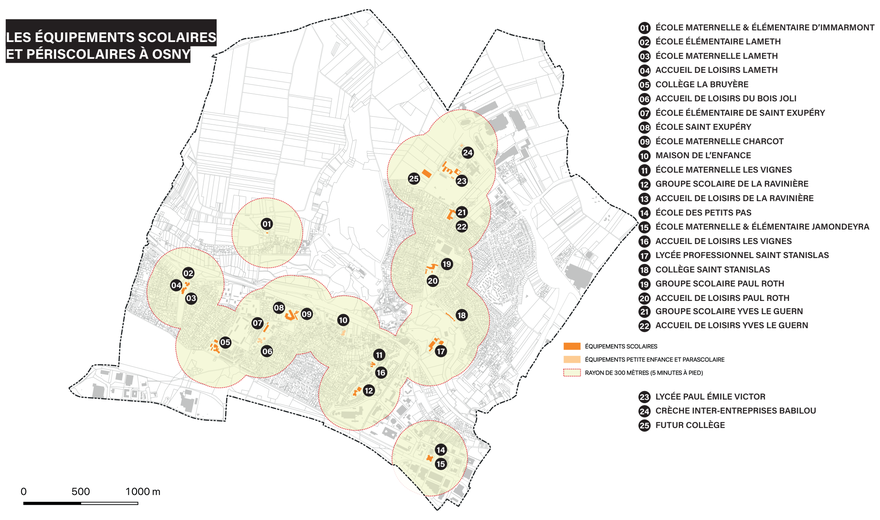

01 ÉCOLE MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE D'IMMARMONT
02 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAMETH
03 ÉCOLE MATERNELLE LAMETH
04 ACCUEIL DE LOISIRS LAMETH
05 COLLÈGE LA BRUYÈRE
06 ACCUEIL DE LOISIRS DU BOIS JOLI
07 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SAINT EXUPÉRY
08 ÉCOLE SAINT EXUPÉRY
09 ÉCOLE MATERNELLE CHARCOT
10 MAISON DE L'ENFANCE
11 ÉCOLE MATERNELLE LES VIGNES
12 GROUPE SCOLAIRE DE LA RAVINIÈRE
13 ACCUEIL DE LOISIRS DE LA RAVINIÈRE
14 ÉCOLE DES PETITS PAS
15 ÉCOLE MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE JAMONDEYRA
16 ACCUEIL DE LOISIRS LES VIGNES
17 LYCÉE PROFESSIONNEL SAINT STANISLAS
18 COLLÈGE SAINT STANISLAS
19 GROUPE SCOLAIRE PAUL ROTH
20 ACCUEIL DE LOISIRS PAUL ROTH
21 GROUPE SCOLAIRE YVES LE GUERN
22 ACCUEIL DE LOISIRS YVES LE GUERN
23 LYCÉE PAUL ÉMILE VICTOR
24 CRÈCHE INTER-ENTREPRISES BABILOU
25 FUTUR COLLÈGE

LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ À OSNY

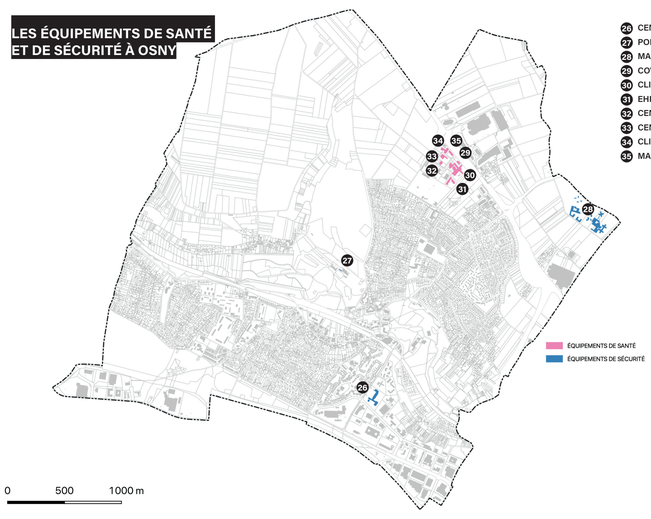

26 CENTRE DE SECOURS D'OSNY
27 POLICE MUNICIPALE
28 MAISON D'ARRÊT D'OSNY
29 COVO 95
30 CLINIQUE SAINTE MARIE
31 EHPAD LE CLOS DE L'OSERAIE
32 CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE
33 CENTRE DE PSYCHOTHÉRAPIE
34 CLINIQUE DE L'OSERAIE
35 MAISON MÉDICALE DE SAINTE MARIE

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-CULTURELS À OSNY

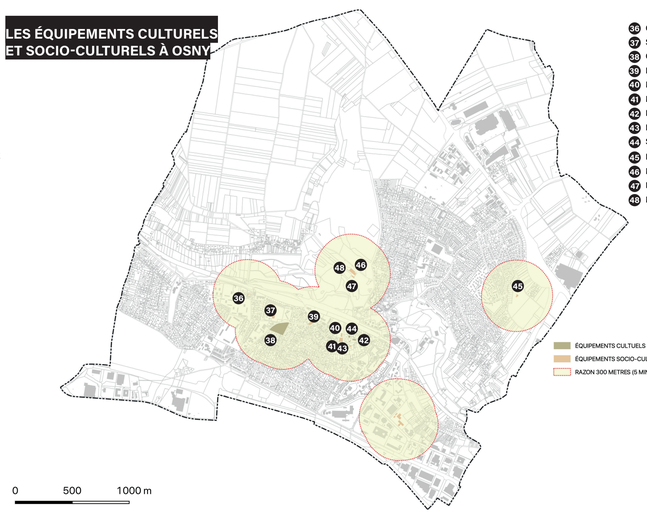

36 CENTRE SOCIO-CULTUREL LE DÉCLIC
37 SALLE MULTI-ACTIVITÉS ANTOINE DE ST EXUPÉRY
38 CIMETIÈRE COMMUNAL
39 FORUM DES ARTS ET DES LOISIRS
40 MAISON DES ASSOCIATIONS
41 MÉDIATHÈQUE
42 ÉGLISE
43 PRESBYTÈRE
44 SALLE SAINT JOSEPH
45 ESPACE FRANÇOIS VILLON
46 MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS
47 ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
48 MUSÉE WILLIAM THORNEY

LES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET PARAPUBLICS À OSNY

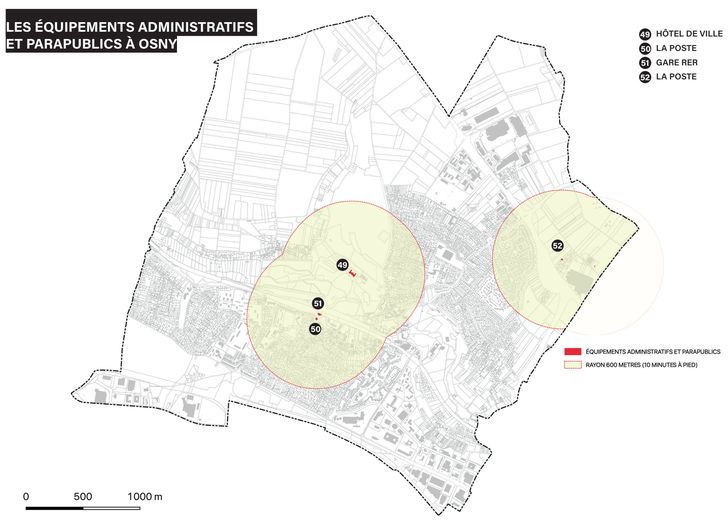

49 HÔTEL DE VILLE
50 LA POSTE
51 GARE RER
52 LA POSTE

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À OSNY

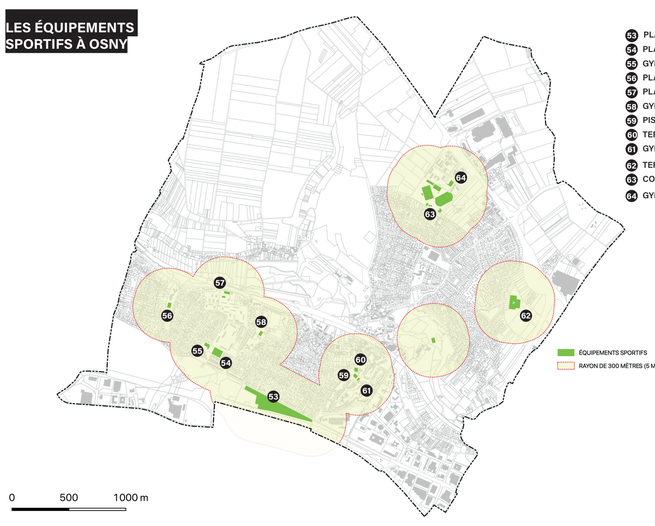

53 PLAINE DES SPORTS
54 PLATEAU MULTISPORTS LA BRUYÈRE
55 GYMNASE LA BRUYÈRE
56 PLATEAU MULTISPORTS LAMETH
57 PLATEAU MULTISPORTS RÉSIDENCE DE LA VIOSNE
58 GYMNASE
59 PISCINE DE LA RAVINIÈRE
60 TERRAIN MULTISPORTS DE LA RAVINIÈRE
61 GYMNASE DE LA RAVINIÈRE
62 TERRAIN MULTISPORTS DU FOND DE CHARS
63 COMPLEXE SPORTIF CHRISTIAN LÉON
64 GYMNASE ROGER MORITZ

Le PLU **dans les faits**

Le Plan Local d'Urbanisme veillera aussi à engager les réflexions en termes d'équipements et services publics.

En effet, il s'agira d'appréhender les futurs besoins face aux évolutions sociétales, notamment l'offre en stationnement, le développement des mobilités douces et les services de santé et d'hébergement dans un contexte de vieillissement de la population.

L'ambiance paysagère

Un paysage local **composé de 4 grandes entités**

La commune bénéficie localement d'un patrimoine naturel riche, constitué d'une variété d'ambiances paysagères :

- Le **plateau agricole** qui s'inscrit dans la continuité des zones agricoles de grandes cultures du plateau vexinois sur la partie nord de la commune,
- La **vallée de la Viosne** qui sépare le territoire en deux entités nord et sud et s'accompagne de marais,
- Les **grands espaces boisés** que constituent le bois de la Garenne et le domaine de Grouchy,
- L'**espace urbanisé** entrecoupé par la voie ferrée et la vallée de la Viosne. Cette dernière induit une déclivité importante avec deux versants urbanisés qui se répondent dans le paysage communal.

Un patrimoine local garant de l'identité communale

La commune présente un patrimoine riche et reconnu :

- Un **site classé :** le domaine du **château de Grouchy**, classé par arrêté du 12 janvier 1945,
- Un **site inscrit :** le **site inscrit du Vexin Français**, il concerne la vallée de la Viosne en amont de l'urbanisation et des Marais du Missipipi, incluant la totalité de la partie boisée de ce secteur.

Outre la présence d'un patrimoine reconnu, Osny compte **un «petit patrimoine»** témoin de la richesse historique du territoire.

Le PLU **dans les faits**

Le Plan Local d'Urbanisme peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, les îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration.

AA PLUS ARCHITECTURE & URBANISME